

**Conseil économique et social**Distr. générale
3 août 2026Français
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique****Commission africaine de statistique**

Dixième session

Addis-Abeba (hybride), 21-23 octobre 2026

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Questions d'organisation**Rapport sur la suite donnée aux principales conclusions et recommandations adoptées par la Commission africaine de statistique à sa neuvième session****I. Introduction**

1. L'objectif du présent document est de faire le point sur la suite donnée aux principales conclusions et recommandations issues des rapports présentés à la neuvième session de la Commission africaine de statistique qui s'est tenue à Addis-Abeba du 30 octobre au 1^{er} novembre 2024, sur le thème « Libérer le potentiel de l'innovation africaine pour le développement de la statistique ».

2. Le présent rapport rend compte des résultats d'une enquête menée auprès des membres de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en juin et juillet 2026, ainsi que des réponses à un questionnaire concernant la participation des partenaires : 32 membres de la CEA ont répondu à l'enquête et 12 entités – la CEA, 5 partenaires de développement et 6 institutions régionales et sous-régionales – ont répondu au questionnaire. Sauf indication contraire, les chiffres mentionnés dans le rapport correspondent aux réponses fournies par les 32 répondants membres de la CEA.

II. Comptes nationaux et Système de comptabilité nationale**A. État des lieux et progrès accomplis**

3. Le Système de comptabilité nationale 2008 reste la norme dans toute la région : 27 membres (84 %) l'utilisent pour établir leurs comptes, 4 membres (13 %) restent tributaires du Système 1993 ou d'une version antérieure, et 1 membre a engagé son passage au Système 2025. Les progrès accomplis dans la réalisation des enquêtes, qui sont une condition préalable à la migration vers une version actualisée du Système de comptabilité nationale, s'avèrent inégaux : 8 membres (25 %) les ont menées à terme, 9 (28 %) les ont partiellement réalisées, 11 (34 %) en sont au stade de la planification et 4 (13 %) n'ont pas encore entamé le processus.

4. Si la plupart des répondants disent avoir participé à des formations portant sur les tableaux des ressources et des emplois et sur les chaînes de

* E/ECA/STATCOM/10/2026/1.



valeur, organisées au niveau régional et par la CEA, rares sont ceux qui déclarent recourir de façon régulière aux méthodes concernées : 18 membres (56 %) ne sont pas allés au-delà de la formation, 8 (25 %) appliquent les méthodes, 2 (6 %) les ont pleinement intégrées à leurs processus de production et 4 (13 %) estiment ne pas avoir retiré d'avantages de ces activités de formation.

5. Les réponses des entités partenaires apportent des éléments de contexte. La CEA a indiqué avoir organisé des ateliers sur le changement de base du produit intérieur brut, conjointement avec la Banque africaine de développement, ainsi que des webinaires sur les mises à jour requises par le Système de comptabilité nationale 2025, conjointement avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et l'Institut de statistique de l'Union africaine. La Commission a également signalé que les travaux d'élaboration du tableau d'entrées-sorties du continent africain avaient débuté fin 2022. L'Institut de statistique de l'Union africaine a indiqué avoir fourni une assistance technique ou financière relative au Système de comptabilité nationale à 19 pays, et la Banque africaine de développement à 17 pays. Malgré le nombre de pays qui bénéficieraient de ce type d'assistance, quatre membres continuent d'utiliser le Système 1993.

6. Les essais du Système 2025 en sont encore à un stade précoce : seuls 3 membres (9 %) y participent activement, 2 (6 %) en suivent l'évolution, 6 (19 %) ont l'intention d'y participer et 21 (66 %) n'ont pas encore engagé le processus. L'institutionnalisation du Système de comptabilité environnementale et économique en est également à ses débuts : 4 membres (13 %) disposent d'un cadre pleinement opérationnel, 7 (22 %) l'ont partiellement mis en place, 9 (28 %) en sont au stade de la planification et 12 (38 %) doivent encore faire le premier pas.

7. Les répondants n'ont guère recouru à l'intelligence artificielle pour soutenir la formation au Système de comptabilité nationale : 1 membre en teste l'utilisation, 10 (31 %) étudient la possibilité de l'utiliser et 21 (66 %) ont indiqué n'en faire aucun usage.

8. Plusieurs membres considèrent le financement comme une pierre d'achoppement des systèmes de comptabilité nationale. Pour le Cameroun, le principal obstacle est le financement limité des exercices de rebasage périodiques recommandés dans le cadre du Système. Le Mali prévoit d'adopter une année de référence plus récente et d'entamer sa migration vers le Système 2025. La Côte d'Ivoire envisage de passer au système 2025 à moyen terme et considère le rebasage de ses comptes comme une priorité nationale. Les Comores et la République-Unie de Tanzanie ont achevé leur transition du Système 1993 au Système 2008, mais doivent encore finaliser la communication de leur nouvelle année de référence et de leurs résultats.

B. Recommandations

9. La Commission africaine de statistique a recommandé aux institutions régionales et aux organisations internationales de continuer à apporter un appui financier et technique à la mise en œuvre du Système 2008 et aux actualisations requises pour la mise en œuvre du Système 2025. Elle a recommandé à la CEA et aux autres institutions régionales d'intensifier leurs activités de formation et d'accroître leur assistance technique, notamment au moyen de l'intelligence artificielle. Elle a recommandé aux membres de la CEA qui utilisent encore le Système 1993 de mobiliser des ressources nationales pour mener les enquêtes indispensables à la transition vers le Système 2008.

III. Objectifs de développement durable et systèmes de données

A. État des lieux et progrès accomplis

10. Parmi les membres répondants, 16 (50 %) ont indiqué que leurs plans nationaux de développement ainsi que leurs processus budgétaires étaient pleinement alignés sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, 11 (34 %) ont fait état d'une mise en conformité partielle, 4 (13 %) ont dit que le processus était en cours, et 1 n'a signalé aucune mise en conformité. Les progrès réalisés en matière de suivi des indicateurs des objectifs de développement durable ont été bien plus modestes : 6 membres (19 %) suivent plus de 80 % des indicateurs, 11 (34 %) en suivent entre 60 et 80 % et 15 (47 %) en suivent entre 30 et 60 %.

11. Pas moins de 19 membres (59 %) ont indiqué avoir pleinement institutionnalisé un suivi qui porte sur l'ensemble de la société et qui met à contribution tous les ministères et parties prenantes concernés, 10 membres (31 %) ont fait part d'une institutionnalisation partielle de ce suivi, seuls les ministères clés ayant été mobilisés, 2 membres ont répondu que le processus était en préparation, et 1 qu'aucune démarche de cet ordre n'avait été entreprise. En ce qui concerne la communication des données conformément au principe de ne laisser personne de côté, 16 membres (50 %) ont fait état d'une amélioration sensible, 15 membres (47 %) d'une certaine amélioration et 1 membre d'un changement minime.

12. Des lacunes persistantes dans les données relatives au secteur informel et à l'environnement ont été relevées par 25 membres (78 %) ; parmi ceux-ci, 18 (56 % de l'ensemble des répondants) ont constaté des lacunes dans leurs données relatives aux migrants et aux populations déplacées, 16 (50 %) dans leurs données infranationales et 10 (31 %) dans leurs données relatives au handicap. Un nombre moins élevé de membres ont pointé des lacunes dans d'autres domaines, notamment en ce qui concerne les données ventilées par objectif de développement durable. Le Mozambique a relevé des lacunes concernant l'objectif 5 relatif à l'égalité entre les sexes, l'objectif 12 relatif à la consommation et à la production responsables, l'objectif 13 relatif à la lutte contre les changements climatiques et l'objectif 16 relatif à la paix, à la justice et aux institutions efficaces, ainsi que dans les données relatives aux changements climatiques, à l'économie numérique et aux technologies émergentes.

13. La CEA a répondu à ces lacunes en mettant en place, dans cinq pays pilotes (Cameroun, Kenya, Ouganda, Sénégal et Zimbabwe), un tableau de bord africain de suivi des objectifs de développement durable, financé par l'Union européenne au moyen d'une subvention d'Eurostat. Compte tenu du nombre de membres signalant une couverture incomplète des indicateurs de développement durable, ce projet ne touche qu'une petite partie des membres de la CEA.

B. Recommandations

14. La Commission africaine de statistique a recommandé aux membres de la CEA de continuer à conformer leurs plans nationaux de développement et leurs mécanismes budgétaires au Programme 2030, aux cadres régionaux tels l'Agenda 2063 et aux cadres internationaux, d'adopter une démarche mobilisant l'ensemble de la société dans la réalisation des objectifs de développement durable, et d'améliorer leurs pratiques de communication des données, en prêtant une attention toute particulière aux systèmes de données

qui facilitent l'application du principe universel selon lequel personne ne doit être laissé de côté. Elle a recommandé à la CEA et à d'autres organisations internationales d'aider les États à remédier aux lacunes en matière de données et aux difficultés liées à la ventilation des données.

IV. Développement et financement des capacités statistiques

A. État des lieux et progrès accomplis

15. Le financement des stratégies nationales de développement de la statistique reste inégal. Sur les 32 membres répondants, 29 (91 %) ont déclaré disposer d'une stratégie active. Parmi ceux-ci, 9 membres (28 % de l'ensemble des répondants) ont indiqué que leur stratégie était entièrement financée par des sources nationales, 9 (28 %) qu'elle l'était partiellement, 5 (16 %) que son financement était principalement le fait de bailleurs de fonds et 6 (19 %) qu'elle souffrait d'un grave sous-financement ; 3 membres (9 %) ont dit ne disposer d'aucune stratégie à l'heure actuelle.

16. La CEA a indiqué avoir apporté son soutien aux stratégies nationales de cinq membres, notamment en prenant part à l'élaboration de la deuxième stratégie du Soudan du Sud, à l'évaluation à mi-parcours de la stratégie des Seychelles et aux examens par des experts des projets de stratégie des Comores et du Ghana. Elle a également apporté son soutien à la stratégie régionale de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Au total, 20 membres ont indiqué que leur stratégie nationale était soit partiellement financée par des sources nationales, soit principalement financée par des bailleurs de fonds, soit encore confrontée à un grave manque de financement.

17. Sur les 32 répondants, 18 (56 %) ont répondu que leurs organismes nationaux de statistique participaient officiellement à la planification budgétaire en soumettant des propositions de financement détaillées aux décideurs, 4 membres (13 %) ont fait part d'une participation informelle, 3 (9 %) d'une participation occasionnelle et 7 (22 %) de l'absence de participation. Le recours à des mécanismes de financement novateurs – fonds d'affectation spéciale, partenariats public-privé, prélèvements fiscaux affectés – en est resté au stade exploratoire : 7 membres (22 %) ont dit disposer et faire usage de tels mécanismes, 7 (22 %) ont dit en mettre à l'essai ou en étudier la mise en place, 7 (22 %) avaient examiné au plus haut niveau leur adoption, mais y avaient renoncé, et 11 (34 %) ont dit qu'ils n'avaient pas examiné la question. Les partenaires de développement rendent compte d'une approche exploratoire similaire. Sur les 5 qui ont répondu, 3 ont indiqué qu'ils étudiaient des mécanismes de financement novateurs et 2 qu'ils ne recouraient pas à de tels mécanismes.

18. La mise en place d'un cadre géostatistique intégré, avec le soutien de la CEA, en est encore à ses débuts parmi les répondants. Seuls 4 membres (13 %) disposaient d'un cadre opérationnel, 4 (13 %) d'un cadre en cours d'élaboration et 4 (13 %) d'un cadre en cours de planification, tandis que 20 (63 %) en étaient dépourvus. La CEA a indiqué avoir épaulé huit membres pour la mise au point de tels systèmes : le Cameroun, les Comores, la Côte d'Ivoire, l'Érythrée, l'Eswatini, le Mali, le Mozambique et le Togo. Parmi les membres eux-mêmes, huit ont déclaré avoir bénéficié d'un soutien de la CEA, en concordance avec les informations fournies par la CEA.

19. Les principales activités statistiques présentaient des niveaux de financement variables. Les recensements étaient entièrement financés par 23 membres (72 %) et la comptabilité nationale et les enquêtes auprès des ménages par 17 membres (53 %). En tout, neuf membres (28 %) ont répondu

ne disposer d'aucun financement pour les systèmes de données administratives, et cinq autres (16 %) ont signalé un sous-financement de ces systèmes. Le suivi des objectifs de développement durable n'était entièrement financé que par sept membres (22 %) et partiellement financé par 15 (47 %).

20. En 2022, les fonds alloués par les partenaires de développement aux données et aux statistiques se sont élevés à 337 millions de dollars des États-Unis, soit 39 % du total mondial et la part la plus importante parmi toutes les régions. À cette époque, moins de la moitié des États africains finançaient entièrement leur stratégie nationale de développement des statistiques. Dans la présente enquête, 9 répondants sur 32 (28 %) ont indiqué que leur stratégie était entièrement financée par des sources nationales. L'aide extérieure reste donc d'une ampleur considérable par rapport au niveau de financement national.

21. Les tendances budgétaires au cours de la période considérée ont varié selon les postes. Au total, 13 membres (41 %) ont fait état de budgets de fonctionnement de base restés stables et 10 autres (31 %) ont signalé des augmentations de ces crédits. Des augmentations des budgets alloués aux recensements et aux enquêtes ont été signalées par 11 membres (34 %) et des diminutions de ces budgets par 8 membres (25 %). Les crédits consacrés à la formation du personnel ont été réduits par 14 membres (44 %) et accrus par 4 (13 %), ce qui représente la plus forte baisse parmi les catégories budgétaires couvertes par l'enquête, fait qui mérite l'attention de la Commission africaine de statistique.

B. Recommandations

22. La Commission africaine de statistique a recommandé à la CEA de continuer de fournir une assistance technique complète aux États dans la mise au point de cadres géostatistiques intégrés. Elle a recommandé à la CEA, aux autres institutions régionales et à leurs partenaires de continuer à appuyer l'élaboration et la consolidation de stratégies nationales de développement de la statistique. Elle a également recommandé aux partenaires de développement de renforcer leur appui au Système statistique africain et d'envisager des mécanismes de financement novateurs. Et elle a recommandé aux membres de la CEA d'associer directement leurs organismes nationaux de statistique à la planification budgétaire.

V. Registres et statistiques de l'état civil

A. État des lieux et progrès accomplis

23. Non moins de 28 membres (88 %) ont déclaré disposer d'un cadre juridique complet imposant l'enregistrement universel des naissances et des décès ; les 4 autres (13 %) ont dit ne disposer que de certaines des dispositions juridiques nécessaires. Le taux d'enregistrement des naissances variait toutefois considérablement d'un membre à l'autre : 6 répondants (19 %) ont annoncé un taux supérieur à 90 %, 10 (31 %) un taux compris entre 75 et 90 %, 9 (28 %) un taux compris entre 50 et 75 %, et 7 (22 %) un taux inférieur à 50 %.

24. Parmi les domaines de la transformation numérique abordés dans l'enquête, le moins avancé était celui de l'utilisation de l'intelligence artificielle et des mégadonnées dans les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil. Seul 1 membre a indiqué utiliser une application pilote, 6 (19 %) ont indiqué qu'ils prévoyaient de mettre en place une telle application, et 25 (78 %) ont déclaré n'utiliser ni l'une ni l'autre de ces ressources numériques. Les informations fournies par la CEA concordaient avec ces réponses. Selon celle-ci, les applications de l'intelligence artificielle se limitaient à

l'identification des zones à faible taux d'enregistrement et au traitement de documents anciens. Toujours selon la CEA, aucune étude de cas ni aucun support de connaissances n'avait encore été réalisé dans ce domaine, la principale contrainte résidant dans le manque de personnel formé à l'intelligence artificielle.

25. Au total, 12 membres (38 %) ont déclaré utiliser régulièrement les données de l'état civil pour suivre la réalisation des objectifs de développement durable ou éclairer l'élaboration de politiques, 9 (28 %) ont dit les utiliser occasionnellement et 8 (25 %) rarement, alors que 3 répondants (9 %) ne les utilisaient jamais.

26. Les membres ont relevé plusieurs difficultés communes : un enregistrement incomplet des faits d'état civil, en particulier dans les zones rurales et reculées, ainsi que dans celles en proie à l'insécurité ; une interopérabilité et une coordination interinstitutionnelle limitées ; des capacités institutionnelles, techniques et humaines également limitées, notamment un équipement informatique insuffisant ; des contraintes liées à la sécurité, à la numérisation et à l'approvisionnement énergétique entravant la dématérialisation intégrale des systèmes d'état civil.

B. Recommandations

27. La Commission africaine de statistique a recommandé aux membres de la CEA de renforcer leurs cadres juridiques pour garantir l'enregistrement systématique des naissances et des décès dans tout le pays. Elle a recommandé à la CEA et à ses membres de documenter et de diffuser les exemples d'applications réussies de l'intelligence artificielle et des mégadonnées dans les systèmes statistiques, y compris les cas d'utilisation pour l'enregistrement des faits d'état civil. Elle a recommandé à la CEA d'élargir ses initiatives de renforcement des capacités pour améliorer l'utilisation des données relatives à l'enregistrement des faits d'état civil et aux statistiques de l'état civil dans l'élaboration de politiques.

VI. Recensements de la population et des logements

A. État des lieux et progrès accomplis

28. Des progrès sensibles ont été signalés dans la réalisation de la série 2020 de recensements africains. De fait, 23 membres (72 %) ont dit avoir réalisé un recensement et publié les données y relatives, 2 membres (6 %) ont indiqué avoir réalisé un recensement mais n'en avoir pas encore publié les données, et 7 membres (22 %) ont répondu ne pas encore avoir effectué de recensement. La collecte de données par voie numérique est désormais la norme chez les répondants : 27 membres (84 %) ont fait état de son adoption intégrale, 3 (9 %) de l'utilisation conjointe de méthodes dématérialisées et traditionnelles, et 2 (6 %) de la mise à l'essai de la collecte numérique. L'utilisation des technologies géospatiales ou de l'intelligence artificielle est plus inégale : 12 membres (38 %) ont indiqué en faire un usage exhaustif et 8 (25 %) un usage partiel ; 3 membres (9 %) préoyaient d'inaugurer ces moyens technologiques à l'occasion de la série 2030 et 9 (28 %) n'en faisaient pas usage.

29. Des préparatifs en vue du cycle de 2030 et, à plus long terme, du cycle de recensements fondés sur les données administratives de 2040, avaient été entamés par 15 membres (47 %). Quatre autres (13 %) ont indiqué que leurs préparatifs étaient à l'étude, 12 (38 %) qu'il était trop tôt pour entamer le processus et 1 que rien n'était prévu en la matière. Il ressort de ces réponses que les préparatifs entrepris par les États membres restent partiels, en deçà de

l'état d'avancement annoncé par la CEA, à savoir que la phase préparatoire du Programme de recensements de la population et des logements de 2030 pour l'Afrique (décennie 2025-2034) avait été lancée et était opérationnelle.

30. Le Malawi a précisé qu'il réaliserait son prochain recensement de la population et des logements en 2028 et qu'il menait actuellement un travail de cartographie faisant appel à l'intelligence artificielle, à l'extraction des empreintes de bâtiments et à l'analyse de la couverture du sol pour délimiter les districts de dénombrement. Ce travail s'appuyait également sur les registres administratifs et la collecte de données par smartphone. Il s'agit d'une méthodologie qui pourrait se prêter à une application à plus grande échelle dans d'autres pays.

B. Recommandations

31. La Commission africaine de statistique a recommandé aux membres de la CEA de veiller à l'intégration de la technologie géospatiale et de l'intelligence artificielle dans les opérations de recensement et d'opérer une transition complète vers des systèmes numériques. Elle a recommandé à la CEA, à la Commission de l'Union africaine, à la Banque africaine de développement et au Fonds des Nations Unies pour la population d'élaborer conjointement un programme de recensements de la population et des logements en Afrique au cours de la décennie 2025-2034, et aux institutions régionales et à leurs partenaires de développement de mettre en place un comité africain de coordination des recensements pour la série 2030. Elle a recommandé aux partenaires de développement d'aider tous les États à tirer parti de la série 2030 pour préparer la transition vers des recensements fondés sur des données administratives dans la perspective de la série 2040.

VII. Statistiques genrées

A. État des lieux et progrès accomplis

32. En ce qui concerne la collecte de données ventilées par sexe, 20 membres (63 %) ont fait état d'une amélioration sensible depuis la neuvième session, dix (31 %) ont signalé une certaine amélioration et deux n'en n'ont relevé aucune. Les domaines les plus fréquemment qualifiés de prioritaires par les répondants étaient la violence fondée sur le genre, la santé et l'éducation, tous trois mentionnés à ce titre par 27 d'entre eux (84 %). Venaient ensuite l'autonomisation économique des femmes, retenue par 26 membres (81 %), la participation politique, par 18 membres (56 %), les droits fonciers et immobiliers, par 17 membres (53 %), les enquêtes sur les budgets-temps, par 16 membres (50 %), et le commerce informel, par 14 membres (44 %). Un petit nombre de répondants ont relevé d'autres priorités, dont la pauvreté, les dimensions de genre du commerce extérieur et le travail domestique non rémunéré.

33. S'agissant de la collecte et de la diffusion des statistiques ventilées par sexe, 15 membres (47 %) ont dit utiliser des outils novateurs à cette fin, 8 (25 %) ont indiqué que l'utilisation de ces outils en était au stade de la planification, 4 (13 %) qu'ils les mettaient à l'essai, et 5 (16 %) qu'ils n'en faisaient pas usage. Cela correspond globalement à l'état d'avancement dont ont fait part les partenaires de développement. L'organisation Open Data Watch et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont relevé que ces outils étaient utilisés dans plusieurs pays. Le Bureau central de statistique de Norvège a quant à lui mentionné un projet pilote mené dans un pays et portant sur la collecte mobile de données, sur le recoupement avec des données administratives et sur la cartographie

géospatiale du genre, ce qui a peut-être contribué aux progrès signalés par près de la moitié des membres dans ce domaine.

B. Recommandations

34. La Commission africaine de statistique a recommandé aux membres de la CEA de renforcer leur collecte de données ventilées par sexe, en particulier en ce qui concerne le commerce informel et la violence fondée sur le genre, et aux partenaires de développement de faciliter l'utilisation d'outils novateurs pour la collecte et la diffusion de données genrées.

VIII. Intégration géospatiale et statistique

A. État des lieux et progrès accomplis

35. La mise en œuvre du Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale en est encore à ses débuts parmi les répondants : 7 membres (22 %) ont fait état d'une mise en œuvre complète et 10 (31 %) d'une mise en œuvre partielle ; 2 membres (6 %) avaient mené à bien une évaluation et 13 (41 %) n'avaient encore rien entrepris. L'intégration des données géospatiales dans les systèmes statistiques nationaux à des fins de recensement, de suivi des indicateurs des objectifs de développement durable et de diffusion de l'information à ce sujet était plus répandue : 18 membres (56 %) ont fait état d'une intégration complète, 8 (25 %) d'une intégration à des fins de recensement uniquement, 3 (9 %) d'une intégration à des fins de suivi des objectifs de développement durable uniquement, et 3 (9 %) d'une absence d'intégration. Ces réponses donnent à penser que les capacités géospatiales pourraient se développer plus rapidement que les mécanismes de gouvernance nécessaires pour en garantir la pérennité et en coordonner l'utilisation.

36. La CEA a dit avoir instauré, au sein du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, un groupe de travail exécutif sur le Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale. Elle a également relevé au nombre des obstacles à la mise en œuvre du Cadre intégré par 41 % de ses membres le fait que le Cadre statistico-géospatial mondial n'était pas assez connu, que les capacités institutionnelles étaient faibles et que les mandats concernés étaient fragmentés.

37. Les contributions au Référentiel géodésique africain ou son adoption restent limitées : 6 membres (19 %) ont indiqué qu'ils y contribuaient activement, 7 (22 %) qu'ils y contribuaient partiellement, 4 (13 %) qu'ils prévoyaient d'y contribuer et 15 (47 %) qu'ils n'y participaient pas. Cinq membres (16 %) ont déclaré que les statistiques relatives aux catastrophes étaient pleinement intégrées dans leurs systèmes nationaux, 13 (41 %) qu'elles l'étaient partiellement, 8 (25 %) que leur intégration était prévue et 6 (19 %) qu'elles n'étaient pas intégrées.

B. Recommandations

38. La Commission africaine de statistique a recommandé aux membres de la CEA d'intégrer plus largement la technologie géospatiale et l'intelligence artificielle dans leurs opérations de recensement, aux partenaires de développement d'appuyer les initiatives visant à renforcer les capacités des États à former des statisticiens et des experts géospatiaux à l'utilisation des techniques d'intégration des données, et à la CEA de continuer à aider les communautés statistique et géospatiale à renforcer leur collaboration en vue de

la bonne mise en œuvre du Cadre intégré de l'information géospatiale, du Cadre statistico-géospatial mondial et du Référentiel géodésique africain.

IX. Transformation et modernisation des systèmes statistiques nationaux

A. État des lieux et progrès accomplis

39. La boîte à outils stratégique pour la transformation et la modernisation des systèmes statistiques nationaux en Afrique reste peu connue et peu utilisée. Seuls 8 membres (25 %) l'avaient pleinement intégrée à leur stratégie nationale, 5 membres (16 %) l'avaient utilisée ou consultée sans l'intégrer, 8 membres (25 %), dont le Ghana, en avaient connaissance mais ne l'avaient pas encore utilisée, et 11 membres (34 %) n'en avaient pas eu connaissance.

40. Des lacunes similaires ont été signalées aux niveaux régional et sous-régional. Sur les six institutions régionales et sous-régionales interrogées, seules deux ont indiqué avoir utilisé la boîte à outils, les quatre autres ayant déclaré ne pas s'en être servies. La CEA a fait part d'une mise en œuvre partielle seulement des mesures visant à étendre l'utilisation de la boîte à outils et à promouvoir l'apprentissage entre pairs à son sujet. Elle a attribué ce fait à des contraintes de ressources ayant limité l'interaction avec les équipes spéciales créées à cet effet. Cette tendance suggère que la diffusion et l'utilisation de la filière de la boîte à outils sont freinées par un manque de ressources à plusieurs niveaux, plutôt que par le seul défaut de communication.

41. L'adoption de technologies novatrices était plus répandue dans les applications de terrain que dans le domaine de l'analyse avancée. Les 32 répondants ont tous indiqué avoir utilisé des méthodes mobiles ou assistées par ordinateur pour réaliser les entretiens individuels et collecter les données, et 24 d'entre eux (75 %) ont déclaré avoir intégré des données administratives. Non moins de 23 membres (72 %) ont dit utiliser des outils géospatiaux et des systèmes d'information géographique, 22 membres (69 %) des portails de données ouvertes, 15 membres (47 %) l'analyse des mégadonnées, 13 membres (41 %) l'intelligence artificielle et 11 membres (34 %) des systèmes électroniques d'enregistrement des faits d'état civil. Entre 6 et 8 répondants (19-25 %) ont précisé qu'ils utilisaient l'apprentissage automatique, des systèmes de données en temps réel, la télédétection et des registres publics numériques.

42. Invités à évaluer globalement le rythme de modernisation de leur système statistique au cours des 12 derniers mois, 4 membres (13 %) ont fait part de progrès rapides, 19 (59 %) de progrès modérés et 9 (28 %) de progrès lents. La plupart des répondants ont donc qualifié de modéré le rythme auquel les systèmes se modernisaient.

43. À sa neuvième session, la Commission africaine de statistique a approuvé le plan statistique à moyen terme proposé pour la période 2025-2027 par le Centre africain pour la statistique. Selon la CEA, 30 à 60 % des ressources nécessaires à l'exécution du plan avaient été mobilisées. Elle a également indiqué que la feuille de route¹ avait servi de guide pour la fourniture d'une assistance technique, mais que la promotion n'en avait pas encore été faite auprès de tous les membres. Le prochain cycle d'établissement des rapports pourrait être l'occasion d'un suivi des progrès réalisés dans la mobilisation des ressources, ainsi que du déficit de financement des systèmes de données administratives dont il est question sous le titre IV.

¹ E/ECA/STATCOM/9/2024/16.

44. Les membres ont évalué leur maturité numérique sur une échelle de cinq points dont les niveaux vont de « très faible » à « très élevée ». L'infrastructure de collecte des données ainsi que les capacités de traitement et d'analyse des données ont obtenu les meilleures notes, suivies par les plateformes de diffusion et les compétences numériques des membres du personnel. La gouvernance des technologies de l'information et la cybersécurité ont obtenu les notes les plus basses.

B. Recommandations

45. La Commission africaine de statistique a recommandé aux membres de la CEA d'utiliser la boîte à outils stratégique pour faciliter la transformation et la modernisation de leurs systèmes statistiques nationaux, d'exploiter les possibilités offertes par les nouvelles technologies et de rétablir les mécanismes mis en place par le Symposium africain sur le développement statistique pour aider les États touchés par un conflit et ceux qui se relèvent d'un conflit. Elle a en outre recommandé à la CEA d'étoffer la boîte à outils en y incorporant les meilleures pratiques et de promouvoir des plateformes d'apprentissage mutuel qui facilitent la mise en commun des enseignements tirés des initiatives nationales visant à moderniser et à transformer les systèmes statistiques.

X. Partenariats, coordination et coopération Sud-Sud

A. État des lieux et progrès accomplis

46. En tout, 21 membres (66 %) ont déclaré avoir conclu des partenariats officiels avec des universités ou des instituts de recherche, 6 (19 %) ont fait état de collaborations informelles, 3 (9 %) ont indiqué que des négociations étaient en cours, et 2 ont dit ne pas avoir de partenariat ni de collaboration de cet ordre. La collaboration avec le secteur privé en matière de données, de financement, de technologie ou d'innovation statistique était moins développée : 12 membres (38 %) avaient conclu de tels partenariats ou accords officiels, 7 (22 %) étudiaient des possibilités dans ce sens, 5 (16 %) avaient des arrangements informels et 8 (25 %) ne faisaient état d'aucune collaboration. Lorsque de tels arrangements existaient, il s'agissait principalement d'accords de partage de données (25 membres, soit 78 %) et de collaborations dans le domaine de la recherche (15 membres, soit 47 %) ; 9 membres (28 %) ont dit bénéficier de contributions financières directes et 2 ont mentionné des projets financés au titre de la responsabilité sociale des entreprises. Il ressort de ces réponses que le financement privé direct des activités statistiques des répondants est limité.

47. Les institutions partenaires ont également rendu compte d'une collaboration limitée avec le secteur privé. Le niveau de collaboration moyen des 12 entités concernées avec ce secteur se situait à 1,91 sur l'échelle de cinq points. Elles sont 4 à n'avoir signalé aucune activité de cet ordre et seulement 3 à mentionner une mise en œuvre partielle, substantielle ou complète. Lors de la onzième réunion du Forum sur le développement de la statistique en Afrique, ces entités ont été encouragées à contribuer à la mise en place de mécanismes de financement par le secteur privé. Les résultats de l'enquête font ressortir le caractère limité des relations entre le secteur privé et les répondants, qu'il s'agisse des membres de la CEA ou des entités partenaires.

48. En ce qui concerne les activités menées dans le cadre du Programme de comparaison internationale, 16 membres (50 %) ont dit les avoir pleinement intégrées à leurs opérations courantes relatives à l'indice des prix à la consommation, 12 (38 %) ont fait état d'une intégration partielle, 2 ont indiqué que la question de l'intégration était à l'étude et 2 n'ont pas mentionné d'intégration. Pour ce qui est de la ligne budgétaire consacrée aux enquêtes et

recensements essentiels, 15 membres (47 %) ont répondu qu'elle était régulièrement accordée, 10 membres (31 %) ont dit qu'elle était accordée de manière irrégulière, 4 membres (13 %) n'ont fait état d'aucune ligne budgétaire, et 3 membres (9 %) ont déclaré qu'ils cherchaient à en créer une.

49. La participation à la coopération Sud-Sud était très répandue parmi les membres répondants : 11 (34 %) ont répondu qu'ils dirigeaient une initiative dans ce domaine, 14 (44 %) qu'ils participaient à une telle initiative et 5 (16 %) qu'ils avaient l'intention de participer à une telle initiative ; seuls deux membres n'ont fait état d'aucune participation. Ces résultats concordent avec les exemples de coopération Sud-Sud décrits dans le Rapport sur la suite donnée aux principales conclusions et recommandations adoptées par la Commission africaine de statistique à sa huitième session (E/ECA/STATCOM/9/2024/13), notamment s'agissant du partage de connaissances en matière de recensement entre le Sénégal et la Gambie et entre le Malawi et la Sierra Leone. Les partenaires ont fait des réponses similaires : 9 des 12 institutions ont déclaré diriger une initiative Sud-Sud. La coopération Sud-Sud est l'un des rares domaines visés par l'enquête objet du présent rapport pour lequel les réponses des membres de la CEA et des entités partenaires étaient en parfaite concordance.

B. Recommandations

50. La Commission africaine de statistique a recommandé aux membres de la CEA de favoriser les partenariats au niveau national entre les organismes de statistique, les universités et les organisations du secteur privé pour encourager la mise en œuvre de techniques et d'outils modernes de collecte de données. Elle a en outre recommandé que des dispositions soient prises pour coordonner les opérations de collecte de données menées par les institutions régionales et les entités partenaires concernant les besoins en matière de renforcement des capacités, pour fournir une assistance technique coordonnée aux États, pour intégrer les activités du Programme de comparaison internationale dans les opérations ordinaires concernant l'indice des prix à la consommation, afin d'en assurer la pérennité et la cohérence, et pour créer des lignes budgétaires spécifiques aux enquêtes et aux recensements.

XI. Préparation des cinquante-sixième et cinquante-septième sessions de la Commission de statistique de l'ONU

A. État des lieux et progrès accomplis

51. Sur les 32 membres, 16 (50 %) ont indiqué qu'ils avaient pleinement participé aux réunions préalables à la cinquante-sixième session de la Commission de statistique, et 5 (16 %) qu'ils y avaient participé en partie. Seuls 3 membres (9 %) n'avaient pas pris part aux réunions, mais avaient l'intention de le faire pour la prochaine session, et 8 (25 %) n'ont mentionné aucune participation. La participation aux préparatifs de la cinquante-septième session a été un peu moins importante : 13 membres (41 %) ont fait état de leur pleine participation, 6 (19 %) de leur participation partielle, et 3 (9 %) de leur intention de participer aux prochaines sessions ; 10 membres (31 %) n'ont mentionné aucune participation de leur part.

52. Seuls 8 membres (25 %) ont qualifié d'importante leur contribution à l'élaboration de la position africaine commune en vue de la cinquante-sixième session ; 9 membres (28 %) ont qualifié de même leur contribution à la cinquante-septième session. Cela étant, 10 membres (31 %) et 11 membres

(34 %) ont déclaré n'avoir apporté aucune contribution respectivement aux cinquante-sixième et cinquante-septième sessions. Le parti d'augmenter le nombre de membres qui contribuent de manière significative à la définition de la position africaine commune, au lieu de s'en remettre à un sous-ensemble restreint de membres pour ce faire, pourrait être un moyen de renforcer la voix de la région au sein de la Commission de statistique de l'ONU.

B. Recommandations

53. La Commission africaine de statistique a recommandé aux membres de la CEA d'assurer la participation active des représentants de leurs organismes nationaux de la statistique aux consultations et aux réunions techniques qui se tiendraient avant la cinquante-sixième session, afin qu'ils puissent contribuer efficacement à la définition des positions stratégiques de l'Afrique et renforcer l'influence de la région au sein de la Commission africaine de statistique de l'ONU.

XII. Obstacles à la mise en œuvre

54. Les membres ont fait état de progrès divers dans la mise en œuvre des recommandations : 4 membres seulement (13 %) ont indiqué avoir suivi plus de 80 % des recommandations, 12 (38 %) entre 60 et 80 % et 9 (28 %) entre 30 et 60 %, tandis que pour 7 membres (22 %), la mise en œuvre n'en était encore qu'à ses débuts. Les entités partenaires ont évalué de façon quelque peu plus prudente leur mise en œuvre des recommandations formulées par la Commission africaine de statistique lors de sa neuvième session et par la onzième réunion du Forum sur le développement de la statistique en Afrique, avec une note moyenne de 2,17 sur une échelle de quatre points. Sur les 12 institutions, 2 ont indiqué en être encore au stade initial du processus et aucune n'a signalé de mise en œuvre complète.

55. Les membres ont eu à classer, par ordre d'importance, les trois principaux obstacles à la mise en œuvre des recommandations formulées par la Commission africaine de statistique lors de sa neuvième session et par la onzième réunion du Forum sur le développement de la statistique en Afrique, dès lors que ces deux processus de suivi s'appuient sur les mêmes ressources et capacités nationales. L'insuffisance des crédits internes alloués aux statistiques nationales a été citée comme étant le principal obstacle par 19 membres (59 %) et elle figurait parmi les trois obstacles les plus fréquemment mentionnés par 24 membres (75 %), ce qui en fait, de loin, la contrainte la plus souvent épinglée.

56. La pondération des obstacles relevés par chaque membre en fonction de leur rang – 3 points pour l'obstacle classé premier, 2 pour le deuxième et 1 pour le troisième – a donné lieu au classement suivant : le financement insuffisant des statistiques nationales (score pondéré de 64) ; la dépendance vis-à-vis des donateurs et la fragmentation des financements extérieurs (32) ; l'insuffisance des ressources humaines et des compétences techniques (28) ; l'engagement politique insuffisant en faveur du développement statistique et la coordination interinstitutionnelle et interministérielle déficiente, ces deux éléments ayant obtenu la même note de 21 ; les lacunes en matière de technologie et d'infrastructures numériques (13) ; le faible degré de priorité reconnu aux statistiques dans la planification nationale (9) ; l'absence ou la faiblesse des cadres juridiques ou institutionnels (4). Le financement interne insuffisant des statistiques nationales s'est donc classé au premier rang des obstacles relevés par les membres répondants.

57. Les réponses que les 12 partenaires ont fait à la même question se sont soldées par une répartition plus homogène des obstacles. Le financement

institutionnel insuffisant a obtenu la note pondérée la plus élevée (16), suivi par les priorités institutionnelles concurrentes (14), la faible coordination entre les partenaires (11), l'ambiguïté quant à la portée des recommandations adressées aux institutions (10) et les contraintes de personnel et de capacités (9). Alors que les réponses des membres de la CEA faisaient avant tout part de contraintes financières, celles des entités partenaires débouchaient sur un éventail plus large de contraintes touchant au financement, à la coordination et à la définition des rôles. Ce qui donne à conclure que la résolution de la question du financement ne suffirait pas à elle seule à lever tous les obstacles signalés par les entités partenaires.

XIII. Pratiques signalées par les membres

58. Le Cameroun avait intensifié l'utilisation des données administratives et renforcé la coordination entre producteurs de données, comme recommandé par la Commission africaine de statistique lors de sa neuvième session. Il y avait également eu une amélioration de la disponibilité des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, un renforcement de la collaboration et un recours accru aux données statistiques dans la planification et la budgétisation nationales.

59. En République-Unie de Tanzanie, le recensement de la population et des logements de 2022, premier dénombrement entièrement numérique réalisé dans le pays, avait été mené à bien. L'utilisation des technologies numériques, des outils géospatiaux et des systèmes statistiques intégrés avait été plus soutenue ; la qualité, l'actualité et la disponibilité des statistiques ventilées s'était améliorée.

60. Au Mali, l'élaboration et la mise en œuvre régulières de stratégies nationales successives en faveur du développement des statistiques avaient favorisé la continuité et les progrès. Le Burundi avait quant à lui créé une équipe nationale chargée d'élaborer des indicateurs relatifs aux objectifs et à l'Agenda 2063.

61. Au Ghana, des progrès notables avaient été accomplis dans la modernisation du système statistique national grâce à un recours accru aux technologies numériques, aux données administratives et à l'information géospatiale, conformément aux recommandations formulées par la Commission africaine de statistique lors de sa neuvième session et par le Forum sur le développement de la statistique en Afrique. Le Bureau national de statistique du Ghana a fait état de la collaboration institutionnelle renforcée entre les ministères, les départements et les agences pour une meilleure mise en commun des données utiles au suivi des objectifs de développement durable et à l'élaboration de politiques fondées sur des données d'observation. Il a également mentionné les plateformes de collecte de données numériques élargies et le recours accru aux technologies géospatiales dans la cartographie du recensement.

62. Parmi les entités partenaires, l'Institut de statistique de l'Union africaine a indiqué avoir apporté son soutien à plus de 20 membres de la CEA, parmi lesquels des États fragiles et insulaires, sous la forme de plus de 12 cours de formation de haut niveau organisés depuis 2024. Le Bureau national de statistique du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a déclaré avoir organisé au moins 139 activités dans 16 pays, touchant ainsi 6 433 personnes. La Banque africaine de développement a indiqué avoir apporté son soutien à 53 pays et avoir mobilisé environ 21,71 millions de dollars des États-Unis. Compte tenu du chevauchement des pays servis par ces entités, les chiffres ci-dessus ne sauraient être additionnés afin d'obtenir un total à l'échelle du continent.

XIV. Action attendue de la Commission africaine de statistique

63. La Commission africaine de statistique est invitée à :

a) Prendre acte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des conclusions et des recommandations par elle adoptées lors de sa neuvième session ;

b) Se prononcer sur la mesure dans laquelle ces recommandations ont éclairé les plans et les programmes des systèmes statistiques nationaux et ont contribué à assurer la pérennité de leur financement ;

c) Envisager de soutenir en priorité, au titre du programme de travail intersessions, la mobilisation des ressources nationales et l'adoption de mécanismes de financement statistique novateurs ;

d) Encourager la diffusion et l'utilisation à plus grande échelle de la boîte à outils stratégique pour la transformation et la modernisation des systèmes statistiques nationaux en Afrique ;

e) Encourager les membres à accélérer les préparatifs de la série 2030 de recensements de la population et des logements, étant donné que près de 40 % des membres ayant fourni des informations à ce sujet n'avaient pas encore entamé ces préparatifs ;

f) Encourager une participation plus large et plus active des membres au processus de consultation préalable aux futures sessions de la Commission de statistique de l'ONU, notamment en ce qui concerne la définition de la position commune africaine.
